

Epreuv

LE NOUVEL ÉCHO DE LA LOIRE,

JOURNAL DE ROANNE ET DU DÉPARTEMENT.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

On insère gratuitement les articles d'utilité publique.

ABONNEMENT.

1 an. 6 m.
ROANNE 8 f. 5 f.
Dépt. Loire 9 f. 5 f.
Hors du département 10 f. 6 f.

Prix des Insertions :
25 c. la ligne.
Annonces : 20 c.

Cette feuille paraît le
Dimanche. On s'abonne
au bureau du Journal,
chez CHORGNON père,
Impr. place du marché,
à Roanne; et à Paris,
à l'Office-Correspondant,
r. N-D-des-Victoires, 18.

Bulletin local.

Nous sommes dans la saison des chaleurs, saison des bains, pendant laquelle l'humanité paye souvent un tribut annuel à la Loire, laquelle absorbe presque toujours quelques victimes. Pendant la semaine écoulée, un jeune homme que nous connaissons bien a été sur le point de périr : il n'a dû son salut qu'au dévouement d'un de ses camarades.

Il y a déjà plusieurs années que nous conseillions à des marins intelligents de former une école de natation à Roanne. Il n'y aurait pas un jeune homme qui ne voulût apprendre à nager, car il est dans la vie des circonstances où, en sachant le faire l'on peut sauver sa vie et sauver celle des autres. Quel plaisir n'éprouve pas alors celui qui peut dire : « Un tel homme me doit » l'existence : sans moi il ne vivrait plus. »

Savoir nager, quand on est soldat, est une science qu'un chef habile sait apprécier et mettre à profit. Combien de fois n'a-t-on pas vu de ces hommes intrépides, nager entre deux eaux pour aller sur la rive opposée détacher des bateaux afin de transporter des troupes françaises qui ensuite en culbutant l'ennemi procuraient la victoire? — Un jour viendra où, dans chaque régiment on donnera des leçons de natation quand l'occasion s'en présentera.

Nous sommes donc étonnés que notre conseil n'ait pas déjà été suivi ; car il serait patriotique et productif.

Il est un autre moyen de gagner de l'argent : ce serait d'établir sur la Loire, un

bateau-lavoir qui servirait de plate hors la saison des bains, et certes, la Loire ayant presque toujours, une eau limpide, ce bateau ne serait pas le dernier occupé ; puis pendant les chaleurs il serait agencé de manière à recevoir séparément des personnes des deux sexes qui désireraient prendre des bains de Loire. Ces bains devraient être moins coûteux que ceux que l'on prend dans d'autres établissements publics, et peut-être seraient-ils plus salutaires. Au surplus il serait facile de monter sur la barque une chaudière pour les personnes qui voudraient avoir des bains chauds.

Ce bateau-lavoir-bains serait très fréquenté, nous en sommes certain, car la Loire ayant changé de lit et son cours étant capricieux, il faut aller souvent fort loin pour trouver un endroit propice aux bains. Or, un bateau placé à une petite distance de la ville serait nécessairement une petite fortune pour ceux qui en entreprendraient l'établissement.

— Nous signalons à qui de droit une infraction aux lois sur la salubrité publique. Nous avons vu, dans les fossés de la rue Sully, des animaux morts qu'on y a jetés et qui exhalent une odeur fétide. Il nous semble que dans les fortes chaleurs de la saison ceux qui ont des animaux à jeter à la voirie devraient les enterrer à certaine profondeur, et que ceux qui ont des terres feraient mieux de les enfouir, attendu qu'il en résulte un bon engrais.

L'avis que nous donnons ici s'adresse également aux gens de la campagne qui, la plupart du temps se contentent de jeter

dans des marres d'eau croupie, non loin de leurs demeures, les animaux qui succombent. En agir de la sorte, c'est conserver près de soi le germe de la fièvre, ou d'autres affections morbides.

— Une épizotie cruelle sévit sur les bestiaux en Savoie. Il est des étables de plus de cent bêtes à cornes ou 10 à peine sont encore saines. — C'est-là un avis donné aux autorités de France et aux propriétaires ruraux de bien soigner leur bétail et d'assainir et tenir propres leurs étables.

— La fortune tourne quelquefois sa face riante à l'humble travailleur, à celui ou celle qui ne subvient à ses besoins journaliers que par un travail assidu.

Mardi dernier, un monsieur d'une mise et d'une tournure irréprochable, s'enquêrait du domicile d'une fille déjà d'un certain âge, afin de lui faire part d'une nouvelle intéressante. Il y avait déjà deux jours qu'il courait de quartier en quartier pour la découvrir. Il la trouva enfin dans une rue peu fréquentée, occupée à devider du coton.

Après lui avoir demandé ses noms et prénoms, il lui dit : Consolez-vous, bonne femme : vous faites là un métier peu productif, mais la providence a veillé sur vous et la fortune vient vous secourir. Vous avez à Marseille un parent qui vient de mourir, lequel vous a légué par testament une somme qui dépasse quarante mille francs : son testament porte qu'il n'avait pour pa-

avait que quelques heures qu'il avait forcé le passage d'Yvrée lorsque nous y entrâmes.

Tel fut ce miraculeux passage du mont Saint-Bernard. Chevaux, canons, caissons, un matériel immense, tout fut traîné ou porté par-dessus des glaciers qui paraissaient inaccessibles, et par des sentiers en apparence impraticables, même pour un seul homme. Le canon des Autrichiens ne parvint pas plus que les neiges et les glaces à arrêter l'armée française ; tant il est vrai que le génie et la persévérance du premier consul s'étaient communiqués, pour ainsi dire, jusqu'aux derniers de ses soldats et leur avaient inspiré un courage et une force dont les résultats paraîtront un jour fabuleux.

Le 2 juin, qui était le lendemain du passage du Tésin, et le jour même de notre entrée à Milan, le premier consul apprit que le fort de Bard avait été emporté la veille. Ainsi ses dispositions avaient eu promptement leur effet, et la route de communication par le St-Bernard était déblayée.

Le premier consul entra à Milan sans avoir rencontré beaucoup de résistance. Toute la population était accourue sur son passage, et il fut accueilli par mille acclamations. La confiance des Milanais redoubla lorsqu'ils apprirent qu'il avait promis aux membres du clergé assemblés de maintenir le culte et le clergé catholiques tels qu'ils étaient établis, et leur avait fait prêter serment de fidélité à la république cisalpine.

Le premier consul s'arrêta quelques jours dans cette capitale, et j'eus le temps de lier plus intimement connaissance avec mes collègues : c'étaient, comme je l'ai dit, MM. Lambert, Rouston et Hébert. Nous nous relevions toutes les vingt-quatre heures à midi précis. Mon premier soin, comme toutes les fois que j'ai eu à vivre avec de nouveaux visages, fut d'observer, du plus près que je le pus,

Feuilleton.

QUELQUES EXTRAITS DES MÉMOIRES DE CONSTANT, VALET DE CHAMBRE DE NAPOLEON.

Passage du Mont St-Bernard.

Aussitôt après le déjeuner nous commençâmes à descendre le mont. Plusieurs personnes se laissaient glisser sur la neige, à peu près comme on dégringolait au jardin Beaujon, du haut en bas des montagnes russes. Je suivis leur exemple. On appelait cela se faire ramasser. Le général en chef descendit aussi à la ramasse un glacier presque perpendiculaire. Son guide était un jeune paysan alerte et courageux, à qui le premier consul assura un sort pour le reste de ses jours. De jeunes soldats qui s'étaient égarés dans les neiges avaient été découverts, presque morts de froid, par les chiens des religieux, et transportés à l'hospice, où ils avaient reçu tous les soins imaginables, et s'étaient vus promptement rendre à la vie. Le premier consul fit témoigner aux bons pères sa reconnaissance d'une charité si active et si généreuse. Déjà, avant de quitter l'hospice, où des tables chargées de vivres étaient préparées pour les soldats à mesure qu'ils gravissaient, il avait laissé aux pieux religieux, en récompense de l'hospitalité qu'il en avait reçue, ainsi que ses compagnons d'armes, une somme d'argent considérable, et le titre d'un fonds de rente pour l'entretien de leur couvent.

Le même jour nous escaladâmes le mont Albaredo ; mais comme ce passage eût été impraticable pour la cava erie et l'artillerie, on les fit passer par la ville de Bard, sous les batteries du fort.

Le premier consul avait ordonné que l'on passerait de nuit et au galop, et il avait fait entourer de paille les roues des caissons et les pieds des chevaux. Ces précautions ne suffirent pas complètement pour empêcher les Autrichiens d'entendre nos troupes, et les canons du fort ne cessèrent de tirer à mitraille. Mais, par bonheur, les maisons de la ville mettaient nos soldats à l'abri du feu des ennemis, et plus de la moitié de l'armée traversa la ville sans avoir eu beaucoup à souffrir. Quant à la maison du premier consul, commandée par le général Gardanne, et dont je faisais partie, elle tourna le fort de Bard. Le 23 mai nous passâmes à gué un torrent qui coulait entre la ville et le fort, avant à notre tête le premier consul. Il gravit ensuite, suivi du général Berthier et de quelques officiers, un sentier de l'Albaredo qui dominait sur le fort et sur la ville de Bard. Là, sa lunette d'approche braquée sur les batteries ennemies, contre le feu desquelles il n'était protégé que par quelques buissons, il blâma les dispositions qui avaient été prises par l'officier chargé de commander le siège, en ordonna de nouvelles dont l'effet devait être, comme il le dit lui-même, de faire tomber en peu de temps la place dans ses mains, et débarrassé désormais du souci que lui avait donné ce fort, qui l'avait, dit-il, empêché de dormir pendant les deux jours qu'il avait passés au couvent de Saint-Maurice, il s'étendit au pied d'un sapin et s'endormit d'un bon somme, tandis que l'armée continuait d'effectuer son passage. Rafraîchi par ce court instant de repos, le premier consul redescendit la montagne, continua sa marche, et nous allâmes coucher à Yvrée, où il devait passer la nuit. Le brave général Lannes, qui commandait l'avant-garde, nous servait en quelque sorte de maréchal-des-logis, s'emparant de vive force de toutes les places qui barraient le chemin. Il n'y

rente qu'une femme qui porte votre nom, et qui demeure à Roanne. — Je suis bien aise de vous avoir enfin trouvée.

La pauvre fille, d'abord stupéfaite d'étonnement, reprit ensuite ses sens et se livra à une joie immodérée.

Elle a dû partir pour Marseille.

La ville de Montbrison a célébré avec pompe la fête de St-Aubrun, son patron. Une commission composée des plus notables habitants avait été nommée pour en faire les honneurs, et certes, les invités qui s'y sont trouvés dimanche et lundi dernier ont été satisfaits de l'empressement et de la grâce qui ont présidé aux conditions du programme, surtout au bal. Une foule de personnes venues même de St-Etienne et de Lyon n'ont pu s'empêcher d'admirer les belles toilettes des danseuses, qui, assure-t-on étaient toutes jolies. Lundi surtout, qu'un temps superbe avait prêté le charme d'un ciel serein à la fête, une population immense, accourue de toutes les communes circonvoisines, avait doublé la population de Montbrison. — Tirons quelque profit de l'exemple que nous ont donné MM. les Montbrisonnais.

Nous avons vu affichées plusieurs fois les fêtes patronales de beaucoup de communes environnantes; Montbrison a fait placarder aussi une grande affiche annonçant le programme de la sienne... Il est donc de toute évidence qu'il y a un véritable avantage à attirer chez soi les étrangers. Dans de grandes réunions pareilles, il se traite toujours des affaires commerciales et autres, des projets de mariages, etc. Lorsque l'on trinque ensemble ou qu'on prend des plaisirs en commun, il se forme une certaine liaison qui cimenterait l'amitié entre les convives, la fraternité qui s'établit ainsi porte presque toujours d'heureux fruits pour l'avenir. Pourquoi la ville de Roanne, mieux placée que Montbrison, n'offrirait-elles pas à ses voisins le même appât que la ville préfectorale?

Il est vrai que Montbrison prétend avoir un saint né dans son enceinte et béatifié, et que nous nous ne connaissons aucun saint dans le calendrier applicable à la fête à établir chez nous. Cependant, nous qui sommes vieux et né dans le pays, nous avons entendu dire que près du Calvaire de la ville, il a existé une chapelle qu'on appelait de *Ste-Roanne*, laquelle avait donné son nom

le caractère et l'humeur de mes camarades, pour en tirer les conséquences qui régleraient ensuite ma conduite à leur égard, et savoir, d'avance à peu près à quoi m'en tenir sur ce qu'il y aurait à craindre ou à espérer de leur commerce.

Hambert avait un dévouement sans bornes pour le premier consul, qu'il avait suivi en Egypte; mais malheureusement il avait un caractère sombre et misanthropique qui le rendait extrêmement malsade et désagréable. La faveur dont jouissait Roustan n'avait peut-être pas peu contribué à augmenter cette noire indispotion. Dans son espèce de manie, il s'imaginait être l'objet d'une surveillance toute particulière. Il s'enfermait dans sa chambre, une fois son service fini, et passait dans la plus triste solitude tout son temps de loisir. Le premier consul, lorsqu'il était de bonne humeur, le plaisantait sur cette sauvagerie, l'appelant en riant *mademoiselle* Hambert. « Eh bien, Mademoiselle, que faites-vous donc ainsi toute seule dans votre chambre? Vous y lisez sans doute quelques mauvais romans, quelques vieux bouquins traitant de princesses enlevées et tenues en surveillance par un géant barbare. » A quoi le pauvre Hambert répondait d'un air morose: « Mon général, vous savez sans doute mieux que moi ce que je fais; » voulant faire allusion par ces mots à l'espionnage dont il se croyait sans cesse entouré. En dépit de ce malheureux caractère, le premier consul avait beaucoup de bontés pour lui. Lors du voyage au camp de Boulogne, il refusa la conciergerie du palais de Meudon, là il fit mille traits de folie. Sa fin fut lamentable: pendant les cent jours, après une audience qu'il avait eue de l'empereur, il fut pris d'un de ses accès, et se précipita sur un couteau de cuisine avec tant de violence, que la lame lui sortait de deux pouces

à la ville qui nous a vu naître. Il y a donc eu anciennement une sainte du nom de Roanne. Si elle n'est pas dans le calendrier, disons comme l'empereur, le jour de son couronnement, à celui qui lui faisait l'observation que le nom de St-Napoléon n'était pas dans l'almanach: *Eh morbleu! qu'on l'y mette!!!*

Maintenant, à quelle date établirait-on *Ste-Roanne*? Nous laissons à l'autorité le soin de la désigner. Pour le moment nous nous contentons de mettre notre idée en avant: elle germera plus tard comme bien d'autres qui ont été admises quoique provenues de notre crû. J. Ch.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Le public est prévenu qu'à partir d'aujourd'hui 24 juillet, St-Alban sera desservi par le bureau de poste de Roanne.

Le facteur arrivera à St-Alban vers huit heures du matin et en repartira à une heure du soir.

Le Directeur des postes du bureau de Roanne. FOUJOL.

Par arrêté de M. le Préfet en date du premier mai 1852, l'hospice et le bureau de bienfaisance de la ville de Roanne sont autorisés à accepter, le premier un legs de 3000 francs, et le second un legs de 1000 francs, faits à leur profit par M. Georges Parent, né à Roanne, mais décédé à Nice. (Etat Sardes).

Elections. C'est samedi prochain 31 juillet et le lendemain dimanche 1^{er} août, qu'auront lieu, dans chaque commune dont la population s'élève au-dessus de 2,500 âmes, les élections d'un membre du Conseil général et d'un autre membre du Conseil d'arrondissement.

Des instructions ont sans doute été données aux maires, pour y faire procéder. Dans notre précédent numéro nous avons énuméré les principales dispositions de la loi relative à ces élections.

Le dimanche 1^{er} août auront lieu les mêmes élections, et en un seul jour, pour les communes dont la population est au-dessous de 2500 habitants.

Les scrutins ouverts à huit heures du matin, seront fermés à quatre heures du soir.

Immédiatement après la fermeture des

derrière le dos. Comme on pensait dans ce temps que j'avais à craindre la colère de l'empereur, le bruit se répandit que c'était moi qui m'étais suicidé, et cette mort tragique fut annoncée dans quelques journaux comme ayant été la mienne.

Hébert, valet de chambre ordinaire, était un jeune homme fort doux, mais d'une excessive timidité. Il avait, comme au reste toutes les personnes de la maison, l'affection la plus dévouée pour le premier consul. Il arriva un jour, en Egypte, que celui-ci, qui n'avait jamais pu se raser lui-même (c'est moi, comme je le raconterai ailleurs avec quelques détails, qui lui ai appris à se faire la barbe), fit demander Hébert en l'absence de Hambert, qui le rasait ordinairement, pour remplir cet office. Comme il était quelquefois arrivé à Hébert, par un effet de sa timidité, de couper le menton de son maître, ce dernier, qui avait à la main des ciseaux, dit à Hébert lorsqu'il s'approchait tenant son rasoir: « Prends bien garde à toi, drôle; si tu me coupes, je te fourre mes ciseaux dans le ventre. » Cette menace, faite d'un air presque sérieux, mais qui n'était au fond qu'une plaisanterie, comme j'ai vu cent fois l'empereur aimer à en faire; fit une telle impression sur Hébert, qu'il lui fut impossible d'achever son ouvrage. Il prit un tremblement convulsif, son rasoir lui tomba des mains, et le général en chef eut beau tendre le cou et lui crier vingt fois en riant: « Allons, achève donc, poltron, » non seulement Hébert fut pour cette fois obligé de n'y rester là, mais même depuis ce temps il lui fallut renoncer à remplir l'office de barbier. L'empereur n'aimait point cette excessive timidité dans les gens de son service; ce qui ne l'empêcha point, lorsqu'il fit remettre à neuf le château de Rambouillet, de donner la place de concierge à Hébert, qui la lui avait demandée.

scrutins, il sera procédé au dépouillement des votes.

Malgré la proximité de ces élections, nous n'avons pas appris qu'on s'émeuve beaucoup d'une mesure qui intéresse au suprême degré les citoyens de toutes les classes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE.

Il y a longtemps que nous n'avons rien dit de cette caisse qui fonctionne depuis plusieurs années. Nous serons plus ponctuels à l'avenir, avec d'autant plus de raisons que les résultats annoncés seront pour ainsi dire le baromètre des affaires des classes ouvrières.

Le solde dû aux déposants, au 31 décembre dernier, était de 36,467 72 c.
Au 18 juillet dernier, de 79,549 22

Différence en plus, 25,081 50

Le 18 juillet, la Caisse a reçu de sept déposants, dont un nouveau, la somme de 855 fr.

Elle n'a rien remboursé.

Cela prouve que les besoins ne se sont pas fait sentir.

Bulletin Administratif.

Classe de 1851. — Dernier numéro du Contingent.

Le 8 juillet, le conseil de révision a arrêté, ainsi qu'il suit, le dernier numéro de chaque canton, compris dans le contingent de la classe de 1851.

Arrondissement de Montbrison.

Boën	97
Saint-Bonnet-le-Château	75
Feurs	125
Saint-Galmier	92
Saint-Georges-en-Comzan	52
Saint-Jean-Soleymieux	75
Montbrison	102
Noirétable	45
Saint-Rambert	107

Arrondissement de Roanne.

Belmont	95
Charlieu	82
Saint-Germain-Laval	87
Saint-Haon-le-Châtel	72
Saint-Just-en-Chevalet	79
Néronde	79
La Pacaudière	48
Perreux	57
Roanne	107
Saint-Symphorien-de-Lay	145

Arrondissement de Saint-Etienne.

Bourg-Argental	57
Le Chambon	148
Saint-Chamond	148
Saint-Etienne (Est)	257

Roustan, si connu sous le nom de mameluck de l'empereur, était d'une bonne famille de Georgie; enlevé à l'âge de six à sept ans et conduit au Caire, il y avait été élevé parmi de jeunes esclaves qui servaient les mamelucks, en attendant qu'ils eussent l'âge d'entrer eux-mêmes dans cette belliqueuse milice. Le sheik du Caire, en faisant don au général Bonaparte d'un magnifique cheval arabe, lui avait donné en même temps Roustan et Ibrahim, autre mameluck, qui fut ensuite attaché au service de madame Bonaparte, sous le nom d'Ali. On sait que Roustan devint un accompagnement indispensable dans toutes les occasions où l'empereur paraissait en public. Il était de tous les voyages, de tous les cortèges, et ce qui lui fait surtout honneur, de toutes ses batailles. Dans le brillant état-major qui suivait l'empereur, il brillait plus que tout autre par l'éclat de son riche costume oriental. Sa vue faisait un prodigieux effet, surtout sur les gens du peuple et en province. On le croyait en très-grand crédit auprès de l'empereur, et cela venait, selon quelques personnes crédules, de ce que Roustan avait sauvé les jours de son maître, en se jetant entre lui et le sabre d'un ennemi tout prêt de l'atteindre. Je crois que c'était une erreur. La faveur toute particulière dont il était l'objet était assez motivée par la bonté habituelle de S. M. pour toutes les personnes de son service. D'ailleurs cette faveur ne s'étendait pas au delà du cercle des rapports domestiques. M. Roustan a épousé une jeune et jolie Française, nommée mademoiselle Douville, dont le père était valet de chambre de l'impératrice Joséphine. Lorsque, en 1815, quelques journaux lui firent une sorte de reproche de n'avoir point suivi jusqu'au bout la fortune de celui pour lequel il avait toujours annoncé le plus grand dévouement, il répondit que les liens de famille

Saint-Etienne (Ouest)	158
Saint-Genest-Malifaux	61
Saint-Héand	66
Pélussin	57
Rive-de-Gier	115

Nouvelles diverses.

— Les assises du 3^{me} trimestre de cette année s'ouvriront à Montbrison, le lundi, 50 août prochain, sous la présidence de M. Bernard, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

— 91 Grâces entières ou commutations de peines viennent d'être accordées par le prince-Président de la République à des personnes frappées de diverses condamnations par la Commission mixte de l'Hérault.

— Une ordonnance royale interdit aux soldats prussiens de fumer dans les rues et les lieux publics, dans toute l'étendue de la monarchie.

— Il y a environ deux mois, la femme Condeminal, âgée de 55 ans, vigneronne à Ouilly, était allée laver du linge dans un ruisseau. Tout-à-coup un chat s'élança sur elle d'un buisson voisin; elle voulut s'en débarrasser avec la main, mais elle en reçut trois morsures à la paume de la main; elle parvint cependant à mettre l'animal sous ses pieds. Aux cris qu'elle jetait on accourut, et l'on parvint à tuer cet animal furieux. Une petite fille, qui se trouvait près de la femme Condeminal, n'en avait heureusement reçu que des égratignures.

Cette femme était allée, dit-on à Belleville absorber l'impuissante omelette: elle se croyait probablement à l'abri de tout danger, lorsqu'elle fut tout-à-coup saisie d'un malaise sérieux. On envoya chercher un médecin qui passa la nuit de vendredi à samedi de la semaine dernière à lui donner des soins; l'homme de l'art ne tarda pas à reconnaître dans plusieurs crises qu'eut la malade la présence de la rage. Enfin cette malheureuse a succombé à une troisième crise.

— Les travaux du chemin de fer sont commencés aux environs de Villefranche et d'Anse depuis quelques jours.

(Journal de Villefranche)

— Nous avons lu ce qui suit dans un journal de Paris :

Un père de famille, peu fortuné, ayant été mordu par le chien enragé d'un homme aisé, ses enfants ont intenté une action en dommages intérêts au propriétaire du chien et l'ont fait condamner en 20,00 fr. de dommages intérêts. — Ce fait s'est passé dans les environs de Rouen.

Avis donc à ceux qui ont des chiens.

— Le dimanche, 11 du courant, un jeune homme de 20 ans, nommé Antoine Pinatel, passementier à Saint-Etienne, s'est noyé à Saint-Rambert, en se baignant dans la Loire.

— Dans le commencement de ce mois, M. le curé de Valéille, voulant baptiser un enfant s'est

qu'il avait contractés lui défendaient de quitter la France, et qu'il ne pouvait rien déranger au bonheur dont il jouissait dans son intérieur.

Ibrahim prit le nom d'Ali en passant au service de madame Bonaparte. Il était d'une laideur plus qu'arabe et avait le regard méchant. Je me rappelle ici, à son sujet, un petit événement qui eut lieu à la Malmaison, et qui pourra donner une idée de son caractère. Un jour que nous jouions sur la pelouse du château, je le fis tomber, en courant, sans aucune intention. Furieux de sa chute, il se relève, tire son poignard qu'il ne quittait jamais, et s'élança après moi pour m'en frapper. J'avais d'abord ri, comme les autres, de son accident, et je m'amusaïs à le faire courir. Mais averti par les cris de mes camarades, et m'étant retourné moi-même pour voir où en était sa poursuite, j'aperçus à la fois son arme et sa colère. Je m'arrêtai à l'instant, le pied ferme et l'œil fixé sur son poignard, et je fus assez heureux pour éviter le coup, qui cependant m'eût effleuré la poitrine. Furieux à mon tour, comme on peut le croire, je le saisis par son large pantalon et le lançai à dix pas de moi dans la rivière de la Malmaison, qui avait à peine deux pieds de profondeur. Le plongeon calma tout d'abord ses sens, et d'ailleurs son poignard était descendu au fond de l'eau, ce qui rendait mon homme beaucoup moins redoutable. Mais dans son désappointement il se mit à crier si fort que madame Bonaparte, l'entendit, et comme elle était pleine de bontés pour son mameluck, je fus tancé vertement. Toutefois ce pauvre Ali était d'humeur si peu sociable qu'il se brouilla avec toute la maison, et il finit par être envoyé à Fontainebleau comme garçon de château.

La suite au prochain numéro.

aperçu que des voleurs avaient enlevé à l'aide d'effraction intérieure les boîtes en argent dans lesquelles se trouvaient renfermées les saintes huiles.

Ce vol sacrilège remonterait, au dire de M. le curé, au 25 juin dernier.

Une instruction est commencée. Elle amènera, il faut l'espérer, l'arrestation des auteurs de ce crime.

(Journal de Montbrison.)

Le 17 juillet, à 9 heures du soir, les habitants de la Grande-Rue ont été atterrés par un accident bien fâcheux. Une veuve Vernay, femme déjà fort avancée en âge, habite dans le haut de la rue une petite chambre au deuxième étage. Cette femme avait été un peu indisposée et des amis inquiets venaient chercher de ses nouvelles; ils ont trouvé cette malheureuse enveloppée par les flammes qui avaient aussi gagné son lit.

Grâce à la présence d'esprit et au zèle de M. Derory, boulanger, et de son garçon, le feu qui aurait pu se développer rapidement a été éteint, la femme Vernay a été retirée du lit. Les voisins ont donné à cette femme les premiers secours et elle a été ensuite transportée à l'hôpital.

M. le commissaire de police s'était hâté de se rendre sur les lieux avec ses agents; il a ordonné les mesures de précautions nécessaires.

Quant à la cause de cet accident, on pense que la femme Vernay, dans son état d'indisposition, aura mis le feu à ses vêtements ou à son lit avec sa lampe.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués, la femme Vernay est dans un état désespéré. id.

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

L'on sait que le prince-Président est allé inaugurer le chemin de fer de Strasbourg. De Paris à cette dernière ville, son voyage n'a été qu'une ovation, un triomphe, disons plus, un délire. Sur chaque lieu de son passage les populations venaient pour le plaisir de voir le sauveur de la France, et certes nous n'avons rien de trop en lui donnant cette épithète que des milliers de voix ont proclamé plusieurs fois. Il faudrait à notre feuille un cadre triple de celui qu'elle a pour le raconter à nos lecteurs. Arrivé à Strasbourg, les troupes ont été passées en revue par le prince, en suite elles ont simulé le passage du Rhin devant Kehl. Une immense population bordait les rives du fleuve, faisant retentir les cris de vive Napoléon, vive l'Empereur. Le prince, invité de passer sur le territoire de sa tante la princesse de Bade, y a été bien reçu par les troupes étrangères qui n'ont pu s'empêcher de pousser des vivats en sa faveur. Une foule d'officiers prussiens, badois, autrichiens et autres faisaient cortège au Prince et étaient présents à l'enthousiasme des Français pour Napoléon. Tous devaient en ce moment se rappeler l'élan de nos soldats sous l'Empereur, et sans doute ils pensaient que conduits encore par le Neveu, les fils des anciens preux de la France montreraient aux nations voisines qu'ils n'ont pas dégénéré.

Les soldats français et l'immense population de paysans et paysannes accourus pour contempler les traits du prince, ayant entendu les vivats qui l'avaient accueilli sur l'autre rive, semblèrent enivrés d'un nouveau délire; son retour fit sortir spontanément de toutes les poitrines des vive Napoléon, vive l'Empereur, à ébranler les cieux; on eût dit que tous ces braves gens étaient jaloux que le prince eût reçu de la part des étrangers un accueil qui ne devait partir, selon eux, que de leurs bouches.

Un moment le prince, pour ne pas se dérober à l'empressement général, descendit de cheval et se mêla à la foule. Les vieux pères, les bonnes mères lui présentaient leurs enfants, joyeux tous ensemble de contempler les traits de celui qu'ils appelaient leur sauveur. Nous ne savons pourquoi, en lisant cette particularité dans un journal un soupir a trahi notre émotion.

Pour rentrer à Strasbourg, le prince a encore éprouvé un contentement indicible.

Les rues traversées par le prince-président étaient littéralement encombrées de monde. Toutes les fenêtres étaient garnies de dames élégantes, agitant leurs mouchoirs, et faisant pleuvoir des bouquets de fleurs sur le passage du prince. La foule, pressée sur les trottoirs de ces places, redoublait ses vivats; l'enthousiasme était véritablement au comble.

J. Ch.

AGRICULTURE.

Garance. — Nous avons vu passer, par notre ville, pendant la semaine écoulée, des guimbardes chargées d'énormes tonneaux renfermant de la garance, guimbardes qui cheminaient vers Paris ou vers l'ouest. Nous nous sommes dit: Pourquoi ce lourd chargement de garance vient-il du Midi, de l'Avignonnais où l'on en voit d'énormes

champs, et pourquoi cette plante tinctoriale, qui sans doute est d'un bon produit, puisqu'on se livre à la cultiver en grand, ne serait-elle pas récoltée dans nos environs? — serait-ce le sol du Midi et la chaleur qu'elle affectionnerait préférablement à d'autres climats? — Vite nous avons demandé à un jardinier-horticulteur, notre voisin, des notions à cet égard. Il nous a d'abord répondu que le sol du Forez serait parfait pour la culture de la garance. Puis, il nous a communiqué un ouvrage appelé le *Bon jardinier*, ouvrage duquel nous extrayons ce qui suit:

GARANCE. *Rubia tinctorum.* Vivace, indigène. Cette plante aime une terre légère, substantielle et fraîche, ou susceptible d'irrigation, préparée par de bons labours et bien fumée. On sème en mars et avril, à la volée et très-clair, ou mieux en rayons et par planches: on plante aussi, à défaut de graines, les oeillets enlevés sur les grosses racines, chaque oeillet à la distance d'un pied, et en rayons, ce qui se fait à la fin de septembre ou en octobre; mais les productions sont moindres et les graines moins bonnes. La sémence doit être nouvelle, autrement elle mettrait plus d'une année à lever: il en faut à peu près 40 kilog. par hectare. Chaque année il faut biner, sarcler et même recharger les pieds de garance, ce qui est le moyen d'en faire grossir les racines. Voilà pourquoi quelques personnes préfèrent la culture en planches larges de 40 cent., et que l'on creuse d'environ 15 cent.; on rejette la terre de la fouille sur les intervalles entre les fosses, qui doivent avoir la même largeur qu'elles. Chaque année, on jette sur les fosses un tiers de la terre des fouilles, de manière qu'à la troisième année le terrain se trouve de niveau. On récolte les racines de garance en octobre ou novembre de la troisième année, en ouvrant une tranchée pour attaquer les racines par leur partie inférieure. On doit les laver à grande eau, enlever les parties pourries et les boutons. On les dépose ensuite dans un lieu couvert et à l'abri de la pluie, tel qu'un hangar, etc., et, lorsqu'elles ont perdu une grande partie de leur eau de végétation, on achève de les sécher au soleil ou dans un four. On les bat ensuite légèrement avec un fléau, pour en séparer l'épiderme et la terre. Ensuite, on les réduit en poudre dans des moulins à tan ou à farine. Elles fournissent une couleur jaune et une couleur rouge.

Au moyen de l'instruction ci-dessus, l'on pourrait donc se livrer à une culture productive, principalement dans l'arrondissement de Montbrison et dans plusieurs localités de celui de Roanne. Et, puisque la garance, récoltée dans les environs d'Avignon a un écoulement certain dans les contrées méridionales, nul doute qu'on ne pût en avoir aussi le débit dans la Loire, car on aurait en moins le transport d'Avignon à Roanne.

Ce que nous disons ici s'adresse plus spécialement aux propriétaires aisés qui, par leur fortune et leurs connaissances pourraient mieux qu'un simple cultivateur essayer la culture en question; nous nous adressons encore aux commises agricoles dont les connaissances spéciales et l'influence seraient d'un grand poids pour faire adopter une industrie rurale qui, nous a-t-on dit, est d'un rendement certain.

Parti qu'on peut tirer du marc de houblon.

On emploie aujourd'hui dans beaucoup de localités, comme engrais et avec beaucoup d'avantage, le marc de houblon, qu'on perdait autrefois chez presque tout les brasseurs de la ville et de la campagne. Ces résidus se répandent sur les terres ou sur les prairies. On peut aussi ne les employer que mêlés aux urines des bestiaux. A l'état normal, le marc de houblon contient 75,0 d'eau et 0,56 d'azote; à l'état sec, il donne 2,25 d'azote pour 070. C'est donc un agent de fertilité très précieux qu'il ne faut plus perdre.

Remède contre la vermine des bestiaux:

Parmi les remèdes dont on fait usage pour guérir les bestiaux de la gale et de la vermine, le suivant est un de ceux qui réussissent le mieux et dont l'application est la plus facile. On met dans un pot de terre quatre onces de fleur de soufre et une livre d'huile de noix, puis on soumet le tout à l'action d'un feu continu, mais non ardent. On agite avec un morceau de bois le mélange jusqu'à ce qu'une partie de la fleur de soufre soit dissoute et que l'huile ait acquis une couleur rouge brun. On enlève alors le pot du feu et l'on ajoute, avant qu'il soit entièrement refroidi,

quatre onces d'essence de térébentine, que l'on agite pour bien effectuer le mélange. Pour l'application, on trempe la barbe d'une plume dans le liquide obtenu, et on frotte légèrement les parties infestées par la vermine.

D'un mode de récolte des céréales propres à empêcher le développement d'un insecte qui détruit une grande partie des grains.

Selon quelques agriculteurs qui ne se bornent pas à suivre aveuglément la routine, il y a des avantages notables à couper les blés un peu avant leur maturité complète, et à les laisser mourir et sécher lentement sur le sol à l'état de javelle. On a observé d'autre part que ce mode de récolte offre un autre avantage non moins important, celui de nuire au développement des œufs et larves de l'alcute, insecte qui est le fléau des céréales, surtout dans les contrées du centre de la France, où l'on suit une pratique tout opposée, c'est-à-dire où l'on se hâte d'enfermer la récolte immédiatement après qu'elle a été coupée.

M. Guérin-Mannelville est persuadé, d'après un certain nombre de faits, que ce dernier mode est la principale cause des développements de ces animaux si nuisibles. Il assure que dans les diverses localités à lui connues où le javelage a lieu, les alcutes sont presque inconnues ou en quantité insignifiante; que dans une même terre, à blé où l'on suivait simultanément les deux procédés, les résultats furent inverses et conformes à l'opinion ci-dessus. — Si les observations de cette espèce étaient avérées et suffisamment multipliées, elles donneraient assurément un grand poids au procédé que recommande l'auteur. Mais jusque-là, il est permis de croire que les influences météorologiques doivent exercer un assez grand effet sur la production des alcutes. Nous devons dire que l'avantage de la méthode du javelage avait déjà été entrevu dès 1760 par Duhamel et Tillet.

M. Guérin pense qu'en emmagasinant immédiatement les gerbes, elles retiennent nécessairement de l'humidité, qui donne lieu à une fermentation marquée, accompagnée d'assez de chaleur pour favoriser singulièrement le développement des œufs et des jeunes larves des alcutes. Mais, d'autre part, le contact de la terre pendant quelque temps, de nuit comme de jour, paraît bien propre aussi, dans nos climats, à communiquer aux céréales une certaine dose d'humidité additionnelle. Il faut donc, ce nous semble, ne pas trop généraliser le précepte et avoir simultanément égard aux considérations climatiques et météorologiques, et ne rentrer les gerbes que par un temps sec et non le soir.

RÉPONSE A L'ÉPITRE

DE L'OMBRE DE FIFRELOT AUX ENFERS.

Qui m'a été remise par son ami TON-THI-FAU.

O ciel ! qu'ai-je entendu ? serait-il vrai, chère ombre ;
 Que ma plaintive voix, de ce rivage sombre
 Aurait frappé l'écho ?
 Serait-il donc bien vrai que ta voix si sonore
 Des bords de l'Élysée me parviendrait encore ?
 O mon bon Fifrelot !
 Mais quoi, ce n'est plus là cette voix douce et tendre
 Cette joyeuse voix, comme j'aimais l'entendre
 Quand tu saivais mes pas ?
 C'est le son de ta voix mourante
 Qu'a conservé ton ombre errante
 Pour des péchés que tu ne connus pas...
 Quoi ! de quelque larcin on t'avait cru coupable !
 Était-tu donc le chien de quelque misérable
 De quelque aventurier sans argent, sans crédit
 Qui sur les fonds du jour réglent leur appétit ?
 Était-tu de ces chiens sans pain, sans domicile
 Vivotant chaque jour des croutes de la ville,
 Disputant le gâteau de quelque marinouzet
 A quelque vieux carlin, à quelque vil roquet ?
 Était-tu de ces chiens de si mauvaise mine
 Allant quêter les os de cuisine en cuisine,
 De ces chiens en un mot qui n'ont ni feu ni lieu ?
 Et t'ont pour tout abrégé la voute des cieus ?
 Non ; tu n'en fûs point là, chien chéri, chien fidèle ;
 Si le hasard te vit au coin d'une ruelle,
 C'est poussé par les dieux envieux de ton sort !
 Tel au-devant d'Achille ils poussaient Hector...
 Très-bien que quelque fois, à Minette gourmande
 Tu pus, avec douceur, faire une réprimande,
 Puis l'emparer d'un rôt lâchement dérobé ;
 N'était-ce pas ton droit ? le vol est prohibé ;
 La loi prescrit à tous de réprimer la fraude ;
 Et qui vit d'un œil sec emporter un daube
 Sans crier : « Qui va là, sans mettre son veto,
 Ne fût qu'un vil matin, jamais un Fifrelot !...
 Mais qu'as-tu dit encore ! tu parlais de paresse !...
 Ah ! renvoyons ce mot aux chiens d'une autre espèce.
 Ce ne fût point pour toi, que LANDAIS, BÉCHEREL,
 L'ANGLAIS, l'ÉMOISON, GUADAL, et le savant NOEL
 Écrivirent ce mot qui désigne le lâche...
 Dignement, chaque nuit, in sus remplir ta tâche...
 Chaque nuit, à ma porte, étendu sur le seuil,
 On t'eût vu, Fifrelot, ne dormant que d'un œil,
 Toujours l'oreille au guet, on t'eût vu, chère bête,
 Mépriser tout repos, pour veiller sur ma tête.
 Et c'est pour de tels faits ! c'est par ordre des dieux,
 Que cent ans ta triste ombre errera dans ces lieux !

Oh que ne suis-je un autre ENÉE,
 Ou que n'ais-je la voix d'ORPHÉE !
 J'irais vers ce triste séjour
 Endormir ou charmer Cerbère
 Et te ramener, ombre chère,
 Pour te rendre à tout mon amour.
 Mais, où m'entraîne mon délire...
 Malgré les accords de sa lyre,
 ORPHÉE eût-il un meilleur sort ?
 ENÉE a-t-il pu davantage ?
 Tous deux ont vu le noir rivage,
 Tous deux n'ont pu fléchir la mort...

Enfin puisqu'il le faut, puisque le ciel l'ordonne,
 Tu n'en as pas besoin, Fifrelot, je le donne
 Ce pardon que tu veux !...
 FAQUE, et vous MINOS, et vous grand RHADAMANTE
 Jetez un œil béni sur l'ombre suppliante
 D'un chien bien malheureux !...
 Permettez que CARRON, ce batelier fidèle,
 Laisse passer souvent une épître nouvelle.
 Le jus de cent tonneaux, pour prix de vos bienfaits
 Coulera tous les ans sous ces ombrages frais.

GABRIELLE X. R.

Annonces Judiciaires ET AVIS DIVERS.

TRIBUNAL DE COMMERCE

FAILLITE MARIDET.

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne, en date du vingt-deux courant, M. Bost-mambrun teneur de livres demeurant à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite d'Etienne Maridet, ci-devant marchand-cordonnier, demeurant à St-Jodard.

MM. les créanciers sont avertis : 1° qu'ils doivent dans le délai de vingt jours, outre un jour par cinq myriamètres de distance, pour les créanciers domiciliés en France, hors du lieu où siège le tribunal, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, au syndic et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce du siège.

2° Que les vérifications et affirmations de créances commenceront le dix-sept août prochain, à neuf heures du matin, au greffe de ce tribunal et seront continuées sans interruption.

3° Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

4° Qu'à défaut par les créanciers de se conformer au présent avis, ils subiront les prescriptions des articles 502 et 503 du code de commerce.

Roanne, le 24 juillet 1852.

POYET, commis-greffier.

Etude de M^e MAGNIEN, avoué à Roanne.

VENTE PAR LICILATION DES IMMEUBLES.

Dépendant des successions des défunts Jacques Pétot et Geneviève Pétot, sa fille, situés au Faubourg de Clermont, commune de Roanne.

Pardevant M. Etienne Bartin, président du tribunal civil de première instance séant à Roanne.

L'adjudication est fixée au mardi 10 août 1852.

Un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Roanne, le dix juin mil huit cent cinquante-deux, en due forme et enregistré ;

Entre 1° les sieurs Etienne et autre Etienne Michelgrand, et Marie Michelgrand, célibataire majeure, tous trois cultivateurs, demeurant en la commune de St-Just-en-Chevalet, demandeurs par M^e François MAGNIEN, avoué, demeurant à Roanne, d'une part ;

2° Le sieur Guillaume Cote, sieur de long, et sous son autorité Simone Laurent, son épouse, demeurant ensemble en ladite commune de St-Just-en-Chevalet, défendeurs par M^e Claude-Marie Rochard, avoué, demeurant aussi à Roanne, d'autre part ;

3° Demoiselle Agathe Michelgrand, sans domicile ni résidence connus en France, assignée et réassignée au parquet de M. le procureur de la République près le tribunal civil de Roanne, conformément au n° 8 de l'article 69 du code de procédure civile, défenderesse, d'autre part ;

4° Le sieur Jean Pouzerotte, et sous son autorité Marie Pétot, son épouse, propriétaires, demeurant ensemble à Ferrières, intervenants par le ministère de M^e Etienne Marchand, avoué, demeurant aussi à Roanne, encore d'autre part ;

A ordonné que les biens immeubles, dépendant 1° de la communauté ayant existé entre défunts mariés Jacques Pétot, ancien facteur rural décédé à Roanne, et Agathe Laurent ; 2° et des successions dudit Jacques Pétot, et de Geneviève Pétot sa fille, seraient vendus par licitation par devant M. le président dudit tribunal civil de Roanne, en un seul lot et sur la mise à prix de douze cents fr.

En conséquence, les immeubles dont la désignation va suivre seront vendus en un seul lot et sur la mise à prix de douze cents francs, le mardi, dix août mil huit cent cinquante-deux, d'une heure à deux heures de relevée, immédiatement après l'audience, en l'auditoire ordinaire des séances du tribunal civil de première instance séant à Roanne, place St-Étienne, et par devant ledit M. Etienne Bartin, président audit tribunal, commis à cet effet, par le jugement précité.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Article premier.

Un petit jardin, de la contenance d'environ un arc vingt-cinq centiares, porté sur le plan de la matrice cadastrale de la commune de Roanne, sous le numéro 209, section A, confiné de matin, par terre au sieur Tamin, chemin de desserte entre deux ; de midi déclinant soir, par jardin au sieur Favier ; de nord déclinant matin, par jardin au sieur Arthaud, et de soir par la petite maison ci-après désignée ; il existe dans ce jardin un puits mitoyen entre les héritiers Pétot et le sieur Favier.

Article deuxième et dernier.

Un corps de bâtiments porté sur ledit plan cadastral sous le dit n° 209, même section A, et composé 1° d'une petite maison située entre le jardin composant l'article premier et la maison ci-après désignée ; cette petite maison est confinée de matin déclinant nord, par la maison dont la désignation suit ; et de midi déclinant soir, par jardin au sieur Favier.

Cette petite maison n'a qu'une seule pièce au premier étage où l'on arrive par un escalier extérieur en mauvais état, place au nord entre les deux maisons ; cette pièce prend son entrée par une porte au nord, et ses jours, par une croisée au matin.

Au rez-de-chaussée se trouvent deux petits caveaux.

2° D'une autre maison, confinée de matin par la petite maison ci-devant désignée, de midi par maison à Favier, de soir déclinant nord par la route de Clermont, et de nord déclinant matin par maison à Arthaud.

Cette maison est composée 1° d'une pièce au rez-de-chaussée, prenant ses jours et entrée par une croisée et une porte sur ladite route de Clermont ; d'une autre pièce au premier étage, prenant ses jours par deux croisées sur ladite route de Clermont, et son entrée par une porte au matin à laquelle on arrive par un escalier extérieur, en pierres, mitoyen entre ledits héritiers Pétot et le sieur Arthaud ;

5° D'un galetas au-dessus, éclairé par deux fenêtres sur ladite route de Clermont ;

4° D'une petite pièce, adossée à cette maison, n'ayant qu'un rez-de-chaussée, située entre les deux maisons ; cette pièce prend son entrée par une porte tournée au nord, et ses jours par une croisée au matin.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés au faubourg de Clermont, commune de Roanne, canton et arrondissement du même nom, département de la Loire ; ils sont habités et cultivés par divers locataires.

Ils seront vendus comme est expliqué ci-dessus.

M^e François MAGNIEN, avoué constitué par les poursuivants, continue d'occuper pour eux.

Pour extrait certifié sincère :

Signé, MAGNIEN.

OFFICE D'HUISSIER A LA RÉSIDENCE DE ROANNE A VENDRE.

S'adresser au bureau du Nouvel Echo.

A CÉDER

L'OFFICE D'HUISSIER

A la résidence de Lapacaudière, seule dans le canton.

S'adresser au titulaire à Lapacaudière.

Office d'Huissier à céder.

S'adresser à M. MARTIN, titulaire à BOEN.

A louer ou à affermer,

Pour en jouir à la Toussaint.

1° Café-Restaurant, se composant de 5 pièces au rez-de-chaussée, et de 4 pièces au 1^{er} étage, caves, greniers, écuries et remises ;

2° Terres de 1 hectare 50 arcs, et jardin clos garni d'arbres à fruits.

Le tout situé aux Toileries, Croix-de-la-Demi-Lieue, sur la route de Paris.

S'adresser au sieur Verruy, charpentier à Roanne, rue de la Berche.

MERCURIALES. Peu de variations.

Roanne. — Imprimerie CHORGNON.